

GRAFFITI

et divers

Plastinet

Fiche technique

Nettoyant graffiti biodégradable pour surfaces fragiles

Solvant nettoyant destiné à éliminer les graffiti sur des supports fragiles : Macrolon, ABS, polyester, PVC, Plexiglas, coton, peintures, tous tissus synthétiques et supports protégés par notre vernis VERN AG P 102. N'agresse pas le support. Il est efficace sur surfaces humides. Ne contient pas d'éthers d'éthylène glycols (butylglycol, méthylidiglycol...). Sans odeur.

Mode d'emploi

S'utilise pur.
Détremper le graffiti avec un pinceau, un rouleau ou en pulvérisation.
Laisser agir puis essuyer ou rincer à l'eau sous pression.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L,
carton de 12 pulvérisateurs de 750mL.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide
- Densité : 0,94 - 0,97

Précautions

Eviter les projections oculaires.
Port de gants recommandé.
Un essai préalable devra être effectué pour vérifier la tenue du support.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable. Contient des composants respectueux de l'environnement. Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-07-2022 Ind. 16 ■

